

**Avis de la direction générale de la santé suite aux travaux du groupe d'experts réuni le 16 avril 2008 sur l'impact des chaînes télévisées sur le tout petit enfant (0 à 3 ans)**

**La direction générale de la santé considère :**

- qu'aucune étude ne démontre actuellement que les programmes de télévision spécifiquement conçus pour les très jeunes enfants puissent avoir un effet bénéfique sur le développement psychomoteur et affectif de l'enfant. En revanche, les fondements scientifiques sur le développement cognitif et psychique de l'enfant tendent à montrer que c'est inexact. **Le concept de programme adapté à l'enfant de moins de 3 ans n'a donc pas de sens.**

- que les connaissances actuelles basées sur les études disponibles, les modèles théoriques et l'expérience clinique des professionnels de la petite enfance soulignent le risque lié à la consommation d'images télévisuelles sur la naissance et le développement des processus de pensée et de l'imagination, sur l'intégration des émotions et sur le développement psychomoteur. Pour développer ses capacités physiques, psychomotrices, cognitives et affectives, et ses processus de pensée, l'enfant doit utiliser activement ses cinq sens en s'appuyant sur la relation avec un adulte disponible. Les stimulations désincarnées que la télévision suscite ne peuvent en aucun cas remplacer l'interaction émotionnelle et affective avec l'entourage, en particulier les parents. La télévision même spécifique au bébé, et même en présence du parent, ne favorise pas ce type d'interaction.

**Aussi, la direction générale de la santé :**

- **se prononce contre les chaînes spécifiques pour les enfants de moins de trois ans,**  
- **déconseille la consommation de la télévision jusqu'à l'âge d'au moins 3 ans, indépendamment du type de programme,**  
- **considère qu'au delà de 3 ans, chez le jeune enfant, l'usage de la télévision doit être particulièrement prudent** : les parents doivent être vigilants sur le contenu (violence, sexualité, dérision...), la durée, les horaires, afin de prévenir les troubles liés au non respect de la maturité de l'enfant (troubles du comportement, de l'attention, du sommeil, de l'alimentation et des apprentissages, anxiété, agressivité, difficulté d'identification à la souffrance de l'autre...).

**En conséquence, la direction générale de la santé recommande :**

- la diffusion d'une large information dans les media sur les risques de la télévision pour les enfants de moins de 3 ans, en direction du grand public et des professionnels de la petite enfance (émissions thématiques, signalétique sur les écrans, documents distribués à la naissance, mention dans le carnet de santé...),

- que les sociétés commercialisant des émissions destinées aux jeunes enfants ne puissent alléguer de bénéfices pour la santé ou le développement de l'enfant non prouvés scientifiquement,

- de compléter les connaissances scientifiques dans ce domaine par :

- une synthèse de l'ensemble des études françaises et internationales publiées,
- l'analyse des données disponibles,
- l'intégration à d'autres études (cohorte Elfe...) des questions concernant l'usage de la télévision, notamment chez les enfants,
- la promotion d'études sur les aspects où les données sont insuffisantes, en particulier en les inscrivant dans les priorités des prochains programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC).